

Electrical Hazards in Construction – Machinery Stats and Facts – French



FAITS

1. **Câbles Exposés** : les câbles endommagés dans les machines telles que les mélangeurs, les élévateurs et les scies peuvent entraîner un contact accidentel avec des composants sous tension lors de tâches courantes.
2. **Verrouillage/Étiquetage Inapproprié (LOTO)** : le fait de ne pas couper l'alimentation avant d'entretenir ou de réparer des machines augmente le risque d'électrocution ou de remise en marche soudaine.
3. **Contact avec des Lignes Aériennes** : Les grosses machines telles que les grues, les camions à benne basculante ou les nacelles élévatrices peuvent entrer accidentellement en contact avec des lignes électriques aériennes sous tension, provoquant un arc électrique ou une électrocution.
4. **Panneaux de Commande Défectueux** : Le dysfonctionnement des commandes de démarrage/arrêt, des relais ou des interrupteurs peut entraîner le démarrage ou la mise sous tension inattendus des systèmes alors que des travailleurs sont en contact avec ceux-ci.
5. **Mise à la Terre Inappropriée** : L'utilisation de générateurs et de machines portables ou temporaires sans système de mise à la Terre adéquat augmente les risques de choc électrique.
6. **Utilisation dans des Conditions Humides** : L'utilisation de machines électriques lourdes sous la pluie, dans la boue ou sur des sites inondés sans imperméabilisation adéquate ou sans EPP augmente le risque de fuite de courant et de choc électrique.
7. **EPP et Entraînement Insuffisants** : Les travailleurs qui ne disposent pas de gants diélectriques, d'outils isolés ou d'une formation spécifique à l'équipement peuvent entrer en contact par inadvertance avec des pièces sous tension ou ne pas reconnaître les dangers.

STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, dont environ 8 % (environ 415) dus à des incidents électriques. Selon le NIOSH, les décès liés aux machines représentaient environ 2 % (environ 100), souvent dus à un contact avec des lignes électriques ou à un câblage défectueux.
- En 2024, les violations des normes électriques (29 CFR 1926 sous-partie K) se sont classées au 5e rang (2 100 citations), notamment en raison d'une mise à la terre ou d'un dégagement des lignes électriques inadéquats. Les violations des

EPP (29 CFR 1910.132) se sont classées au 6e rang (1 876 citations), souvent en raison de gants isolants ou de vêtements ignifugés inadéquats.

- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que le port d'EPI appropriés (par exemple, gants isolants, disjoncteurs différentiels) réduisait de 25 % les blessures électriques liées aux machines, mais que 25 % des travailleurs ne disposaient pas d'une préparation adéquate ou ne respectaient pas les règles en matière d'EPP.
- L'enquête sur la sécurité au travail de Statistique Canada pour 2021 a enregistré 5 000 déclarations de perte de temps dans le secteur de la construction, dont environ 500 liées à des risques électriques, dont environ 150 liés à des machines. Les chocs (10 %) et les brûlures (7 %) étaient les plus fréquents, 15 % étant attribués à des EPP ou à un entretien inadéquats.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an en Colombie-Britannique (2020-2023), dont environ 10 % (environ 3) étaient dus à des incidents électriques, y compris des accidents liés à des machines. Les disjoncteurs différentiels et les EPP sont essentiels.
- Les amendes prévues en Ontario pour 2024 (jusqu'à 500 000 dollars) visent les infractions à la santé et à la sécurité au travail, notamment le fait de ne pas fournir d'EPP ou de formation en matière d'électricité.